



COMMUNE DE REAUMUR

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 7 octobre 2024**

N° 2024-55 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Adhésion au groupement de commande relatif aux prestations de balayage des voiries

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 14 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les prestations de balayage des voiries.

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et tous documents relatifs aux accords-cadres.

☞ DESIGNER M. Franck JAUD en qualité de représentant de la commune à la commission d'appel d'offres ad'hoc.

N° 2024-56 : Indemnités de gardiennage de l'église 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 14 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de verser une indemnité pour l'année 2024 de 126,91 €.

☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2024.

N° 2024-57 : Mandat spécial au Maire – Congrès des Maires de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 14 dont 1 pouvoir :

☞ MANDATE Madame le Maire à participer au prochain Congrès des Maires de France qui aura lieu du 19 au 21 novembre 2024.

☞ ACCEPTE de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

N° 2024-58 : Personnel communal – Convention pour la mise à disposition « Appli Ressources Humaines » avec la Maison des Communes de la Vendée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 14 dont 1 pouvoir :

- ☞ APPROUVE la convention de mise à disposition de l'application Ressources Humaines proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.
- ☞ AUTORISE Madame le Maire à la signer.

Vu le 9 octobre 2024,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

